

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 28 janvier 2026

Convocation : 22 janvier 2026 - Date d'affichage : 22 janvier 2026

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-huit janvier à dix-neuf heures à Trivy - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	-
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	Mme Cécile CHUZEVILLE M. Michel MAYA M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Gilles ROUGET

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 22

Absents excusés : M. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), Mme Géraldine AURAY (Dompiere-les-Ormes), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres)

Pouvoirs : M. Philippe HILARION à M. Rémy MARTINOT, Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, Mme Géraldine AURAY à Mme Séverine DEBIEMME

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Chantal WALLUT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), Gilles PARDON (Saint-Léger-sous-la-Bussière), M. Alain BAMET (Saint-Pierre-le-Vieux), Mme Maud GAND, M. Christophe BALVAY (Trambly), M. Jean-Michel ROZIER (Trivy)

Bail commercial pour le local situé 715 Route

Industrielle Prioies à Dompiere-les-Ormes

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260128-DELIB2026_6

DELIB 2026-6

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la législation en vigueur relative aux baux commerciaux,

VU la disponibilité du local commercial situé 715 Route Zone Industrielle Prioles à Dompierre-les-Ormes,

VU le projet de bail annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que la mise en location de ce local va contribuer également à améliorer la dynamique économique de la zone,

CONSIDERANT l'intérêt manifesté par l'entreprise SOGEDO pour le local,

CONSIDERANT que l'implantation du local offre une bonne visibilité grâce à la RCEA et va permettre à SOGEDO de poursuivre son développement,

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de bail commercial avec l'entreprise SOGEDO annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le bail commercial ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que la recette des loyers sera imputée à l'article 752 du Budget annexe ZA Genève Océan.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260128-DEL IB2026_6

DELIB 2026-6